

CIRCULAIRE N°27 / 2024 – 18 Mars 2024

OBJET : Établissement Public Local d'Enseignement Primaire (EPLEP)

DESTINATAIRES : RESPONSABLES DES UNIONS - CONSEILLERS FÉDÉRAUX

Chères et Chers collègues

Une proposition de loi non encore déposée pour la création d'un statut pour les écoles primaires circule sur un site internet.

Cette proposition envisage de ne réserver pour la participation au conseil d'administration d'un **Établissement Public Local d'Enseignement Primaire (EPLEP)** qu'un siège de droit consultatif au DDEN de l'école.

Cette disposition change la nature de notre participation actuelle au Conseil d'école où nous avons comme tous les membres une participation avec voix délibérative.

Vous trouverez [joint](#) un courrier demandant une rencontre à la Députée qui envisage de déposer cette proposition de loi.

[Loi RILHAC II, création d'un statut pour les écoles primaires \(volontaires\) – #S2DÉ \(s2de.fr\)](#)

Déjà nous rencontrerons les organisations qui siègent au Conseil d'école pour débattre du sujet.

Quand ce projet sera déposé, nous écrirons à la Ministre et aux Présidents des groupes parlementaires. Dans le même temps, les Unions demanderont à rencontrer les Députés et Sénateurs de leurs départements.

Amitiés laïques et fédérales.